

RÉGLEMENT DU CONCOURS BEHR
« 30 ans dans l'air du temps »

TENTEZ DE GAGNER LE PROJET D'UNE PIÈCE QUE VOUS
SOUHAITERIEZ RÉAMÉNAGER CHEZ VOUS !

Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par l'entreprise **Behr Créateur d'Intérieurs c/o Ebénisterie Savoretti SA**.

L'organisateur coordonne l'organisation du concours et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du règlement.

Article 2 : Dates de l'opération

L'organisateur organise ce concours **du jeudi 3 septembre au samedi 3 octobre 2020** avec tirage au sort le 10 octobre. Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 3 : Conditions de participation au concours

Peut participer toute personne physique âgée d'au moins 18 ans et domiciliée en Suisse. Une seule participation par personne est autorisée. En cas de non-respect de ces règles par un participant, l'organisateur se réserve le droit de l'écartier du tirage au sort. Les collaborateurs (et leur famille) de Ebénisterie Savoretti SA, ne sont pas autorisés à participer au concours.

La participation au concours induit une acceptation du présent règlement dans son entier.

Article 4 : Inscription

Pour participer au concours, il suffit de se rendre sur le site internet de Behr Créateur d'Intérieurs via la page <https://www.behr-interieurs.ch/30-ans/>, afin de remplir un formulaire de participation.

Le formulaire du concours requière les informations suivantes :

- o Nom*
- o Prénom*
- o Email*
- o Téléphone
- o Adresse*
- o Code postal*
- o Ville*
- o Type de logement : maison /appartement*
- o Vous êtes : locataire /propriétaire*
- o Quelle pièce souhaitez-vous réaménager ?*
- o Quelle est la problématique d'aménagement que vous souhaitez résoudre ?*
- o Télécharger les photos de votre logement*

Les participants doivent inclure à ce formulaire photos, et plans (si disponibles) de la pièce sélectionnée par les participants.

Tous les champs obligatoires notifiés par un astérisque (*) doivent être remplis pour que la participation soit valide. Tout formulaire incomplet, ou ne respectant pas les conditions de participation ne pourra être pris en compte.

Article 5 : Fonctionnement du concours

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participants ayant rempli toutes les informations du formulaire de participation.

En participant au tirage au sort, le gagnant autorise Behr Créateur d'Intérieurs c/o Ebénisterie Savoretti SA à communiquer son identité et les informations relatives à la pièce sélectionnée, y compris les photos et plans sur les réseaux sociaux et d'autres supports marketing utilisés Savoretti SA.

Article 6 : Échange – remboursement – contre-valeur

Le gain du concours n'est ni cessible, ni échangeable. Il ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Article 7 : Utilisation des coordonnées des participants

Ebénisterie Savoretti SA sera seul destinataire des informations nominatives indiquées par les participants. Les coordonnées des participants et du gagnant seront traitées conformément aux règles applicables en matière de protection des données. En participant au concours, les participants acceptent que toutes les données communiquées puissent être utilisées par Ebénisterie Savoretti SA pour ses propres activités de marketing. Ebénisterie Savoretti SA décline toute responsabilité pour la perte de données, notamment lors de leur transmission ou, d'une manière générale, suite à des défaillances techniques.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de non-satisfaction des plans 3D.

Article 9 : Modifications des modalités et acceptation du règlement

Les conditions de participation peuvent être modifiées à tout instant par Ebénisterie Savoretti SA.

Le for est situé au siège de Ebénisterie Savoretti SA. Le droit suisse est applicable. En s'inscrivant au concours, les participants expriment leur accord avec le présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation au concours. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées définitivement par l'organisateur, sans autres formes de recours. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du concours si des circonstances le justifient. Tout recours juridique est exclu.

Le présent règlement est accessible sur le site Internet de Behr Créateur d'Intérieurs, <https://www.behr-interieurs.ch/>